

PROFS EN LP,

pas bouche-trous !

Un décret paru au Journal Officiel le 21 juin prévoit la possibilité pour les PLP d'exercer leurs fonctions dans les collèges ainsi que dans les lycées généraux et technologiques. Pour SUD éducation, ce n'est pas une bonne nouvelle.

Le statut encore modifié

Un décret paru au Journal Officiel le 21 juin prévoit la possibilité pour les PLP d'exercer leurs fonctions dans les collèges ainsi que dans les lycées généraux et technologiques (*décret n° 2022-909 du 20 juin 2022 relatif à l'exercice des fonctions des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel*). Loin d'être une reconnaissance des compétences des PLP, souvent en pointe dans les innovations pédagogiques, il s'agit plutôt d'anticiper la destruction de notre corps et notre statut. Alors que le président Macron veut poursuivre la destruction de la voie professionnelle scolaire (développement de l'apprentissage, deux fois plus de stage en terminale...) c'est la porte ouverte à la « flexibilité dans la gestion RH ». Dans un contexte de crise du recrutement et à l'approche d'une rentrée 2022 qui s'annonce catastrophique, l'explosion du statut permet d'envisager des compléments de services en collège ou dans la SGT du lycée. Bien que le décret précise «avec leur accord», nous savons bien que ce détail du texte sera vite oublié lorsqu'il s'agira de faire pression et chantage sur les collègues.

Des inégalités qui perdurent

Dans le même temps, contrairement aux collègues des lycées généraux et technologiques, aucune pondération n'est prévue pour les classes à examen.

Une nouvelle attaque contre notre métier et nos disciplines

Alors que nombre de collègues ont vu leurs disciplines profondément modifiées que ce soit par création du bac pro GA, du bac pro MRC ou la réforme du bac ASSP dès l'an prochain mais aussi par l'irruption des multiples dispositifs (co-intervention, chef d'œuvre, consolidation, AP, accompagnement à l'orientation...) qui n'offrent aucune lisibilité et réduisent à peau de chagrin la part des enseignements disciplinaires il s'agit d'une nouvelle preuve de mépris pour nos métiers et nos qualifications.

SUD éducation appelle les enseignant-es de LP à se réunir dès que possible pour se préparer à mener la bataille dans l'unité pour la défense de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire !